



## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la mise en culture d'une parcelle boisée à Barjols à des fins de pépinière.

Le maître d'ouvrage est aujourd'hui paysagiste et souhaite développer une activité de pépiniériste, qui deviendra, à terme, son activité principale. Il envisage donc cette implantation sur un terrain dont il est propriétaire à Barjols, classé au PLU en zone Af, c'est-à-dire un secteur non cultivé mais présentant un potentiel agricole.

Le marché des plantes ornementales est aujourd'hui dominé par les importations de plants d'Italie et d'Espagne, avec un risque phytosanitaire associé (parasites, champignons, espèces invasives...). Le développement de pépinière locale correspond à une demande du marché (plantes locales et adaptées au climat, moindre risque phytosanitaire, circuit court...).

Le terrain étant boisé, il est nécessaire de le défricher.

Pour l'exploitation de la pépinière, le pépiniériste aura besoin de construire un hangar agricole (remisage du matériel agricole, salle de rempotage, stockage du compost, tourbe, matériel d'irrigation, engrais bio, vestiaire, sanitaires...) sur cette parcelle.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

1 - Défrichage des parcelles 342 et 343 hors période de reproduction de la faune (travaux à réaliser préférentiellement d'octobre à mars):

- coupe des arbres,
- broyage sur place des branchages,
- dessouchage et décompactage du sol par broyage superficiel des 20 premiers cm du sol (broyage des souches et des pierres).
- valorisation du bois en bois de chauffage par le forestier en charge du défrichage

2 - Construction d'un hangar agricole

3 - Mise en culture de la pépinière

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La pépinière permettra de produire des plantes ornementales pour répondre aux besoins des paysagistes locaux (région sud, Occitanie, voire France entière plus exceptionnellement). Seront cultivées des plantes herbacées, arbustives et arborées, qui arriveront à la taille souhaitée en 3 à 7 ans en fonction de la croissance du végétal (chêne, laurier tin, arbousier, olivier...).

Le mode de culture se fera en bacs semi-enterrés, ce qui permet de limiter le travail de la terre (sillons à 20cm de profondeur au maximum). Les conteneurs sont posés dans le sillon et emplis d'un mélange compost et tourbe. Le système racinaire se développe majoritairement dans le conteneur, avec seulement des radicelles qui se développent à l'extérieur. Au cours de la croissance du végétal, la plante est repotée régulièrement afin d'agrandir la taille du conteneur en relation avec le développement de son système racinaire.

Une fois le plant arrivé à la taille souhaitée, la technique de culture en bacs semi-enterrés évite la perturbation du système racinaire principal et permet de limiter les risques de mauvaise reprise des plants.

Cette technique est économe en irrigation; celle-ci est néanmoins nécessaire et se pratique au goutte-à-goutte.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Demande d'autorisation de défrichement pour mise en culture et construction d'un hangar agricole

Permis de construire pour la construction d'un hangar agricole

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
défrichement des parcelles : 342 (16150m <sup>2</sup> ) 343 (150m <sup>2</sup> ) construction d'un hangar agricole - emprise au sol: 380m <sup>2</sup>	surfaces en m <sup>2</sup> défrichement de 16300m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**quartier "les petits Piouroux"  
parcelles F342 et F343  
83 670 BARJOLS**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 5° 5 9' 3 8 " 42 Lat. 4 3° 3 1' 5 6 " 01

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF II "Val d'Argens", située à 500m à vol d'oiseau de la parcelle 342
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Barjols est en dehors de tout parc (le plus proche est le PNR Verdon à 10km à vol d'oiseau)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles sont situées à plus de 3km à vol d'oiseau du centre ancien de Barjols, où sont localisés plusieurs monuments historiques. Il n'y a aucune co-visibilité des parcelles 342 et 343 vers le centre ancien.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelles situées sur le sommet et le flanc d'une colline entre 315 et 335m d'altitude, sans aucune possibilité naturelle de retenue d'eau.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Barjols ne dispose que d'un dossier communal de synthèse des risques naturels et technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles situées à 670m à vol d'oiseau du Val d'Argens (directive habitats) et à 1,5km du site Sources et tufs du haut Var (DH)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'irrigation des cultures se fera en goutte-à-goutte, branché sur le réseau de distribution de l'eau potable de la commune de Barjols (pas de réseau d'eaux brutes desservant la parcelle). Aucun prélèvement ne sera fait ni dans la nappe souterraine, ni dans les cours d'eau (trop éloignés).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fondations du hangar nécessiteront un décaissage superficiel du sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La culture de plantes ornementales va nécessiter un apport de compost, tourbe et engrais. Ils seront issus du broyage sur place des branchages à la fin du défrichage puis de filières locales.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage de la partie la plus boisée et la moins diversifiée du point de vue écologique (parcelles 342 et 343): abattage de pins d'Alep et de chênes verts, d'arbustes de la garrigue. Maintien des milieux ouverts de la parcelle 341 en l'état, les plus favorables à la biodiversité (faunistique et floristique, dont orchidées). Maintien sur le pourtour de la parcelle d'une bande boisée et débroussaillée, avec création de pierriers favorables à l'herpétofaune. Enherbement des allées de la pépinière.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site N2000 le plus proche est le Val d'Argens. Les écosystèmes patrimoniaux du Val d'Argens sont en lien avec la rivière: tufs, marais, ripisylve. L'Argens constitue un corridor d'importance pour les populations de chauves-souris. Aucun de ces habitats et espèces n'est présent sur les parcelles 342 et 343.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement des parcelles 342 et 343 n'aura d'incidence ni sur les sites classés des communes voisines (éloignés de plus de 10km à vol d'oiseau), ni sur les sites N2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la suppression d'une pinède à pins d'Alep (espace forestier) au profit d'une mise en culture (espace agricole). Les parcelles sont classées aujourd'hui au PLU en zone Af, dit "secteur non cultivé mais présentant un potentiel agricole". Il s'agit en fait d'anciennes parcelles agricoles abandonnées (nombreuses restanques) recolonisées par la chênaie/pinède.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un gazoduc dessert le nord de la commune de Barjols; la commune est à ce titre concernée par le risque Transport de Matière Dangereuse. Ce risque est très éloigné des parcelles objet du défrichement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aléa fort risque retrait/gonflement d'argiles Séisme: risque faible (2) Parcelles situées en dehors de toute zone inondable, mouvement de terrain, risque cavité souterraine. Risque incendie: diminution du risque puisque le secteur étant défriché et cultivé il fonctionnera plutôt comme une coupure agricole vis-à-vis de ce risque. Il est envisagé l'installation d'une citerne de 120m3.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les espèces cultivées seront plutôt des espèces méditerranéennes voire forestières (chêne, laurier tin, arbousier, olivier,...). Le paysagiste a exclu de son catalogue les espèces végétales allergènes et invasives, conformément notamment aux recommandations du Réseau National de Surveillance Aérobiologique.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pépiniériste se déplacera de manière quotidienne sur place. Au démarrage de l'activité, il fera livrer sur place du compost, tourbe et engrais, pour compléter le broyat réalisé sur place suite au défrichement. La pépinière n'est pas un espace de vente et ne sera pas ouverte au public.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase de chantier (abattage des arbres et dessouchage, construction du bâtiment) sera bruyante. Par la suite, l'activité de pépiniériste n'est pas source de bruit, mise à part le bruit engendré par les engins agricoles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est prévu aucune serre sur place qui pourrait être source de nuisance lumineuse.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le défrichage sera effectué par un forestier professionnel. Il valorisera le bois coupé en bois de chauffage ou bois énergie (par ex: centrale thermique de Gardanne). Le broyat des branchages et souches sera réutilisé sur place pour l'activité de pépinière (mulch ou compostage).</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement des parcelles 342 et 343 concerne un boisement situé au cœur d'un massif forestier vallonné. Les vues directes vers des zones fréquentées (bâties, routes...) sont limitées à 3 habitations situées sur la colline à l'est. En outre, le site sera planté et bénéficiera d'un couvert végétal, ce qui contribuera à limiter l'impact paysager localement. L'incidence du projet sur le paysage est donc faible à nulle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'une installation agricole nouvelle sur le territoire communal, dans un secteur à potentiel agricole, correspondant à d'anciennes cultures en terrasse abandonnées depuis plus de 50 ans.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets de fermes photovoltaïques, sur les communes limitrophes de Barjols (Tavernes, Châteaouvert, Varages, Pontèves) ont fait l'objet d'avis de l'AE en 2013, 2014, 2019 et 2020. Ces projets entraînent des défrichements de zones boisées (le cumul atteint 111 ha); cependant, nous n'avons pas trouvé si ces projets sont passés en phase opérationnelle. Le présent projet de défrichement se cumule aux prélèvements passés sur les boisements, en y contribuant seulement pour 1%.  
Toutefois, ces communes disposent d'un couvert boisé conséquent ce qui relativise l'effet cumulé sur la forêt.  
En outre, dans le cas présent, l'impact paysager est mineur par rapport à une installation PV: l'usage futur maintien un couvert végétal, bien que celui-ci ne soit pas naturel, alors que les projets de PV modifient profondément l'ambiance paysagère.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Défrichage réalisé si possible en dehors des périodes de reproduction de la faune sauvage et en dehors de période à risque incendie fort.

Interdiction de tout feu sur le chantier.

Evitement de la parcelle 341, milieu plus ouvert, favorable à une faune et une flore plus diversifiée.

Maintien des murs de restanque de la parcelle 341 et création de pierriers le long des parcelles (issus par exemple des pierres de la ruine), de sorte à maintenir des habitats favorables aux reptiles.

Premières plantations en suivant dans la mesure du possible les lignes de niveau et dès la fin du défrichage afin de ne pas laisser le sol nu et risquer l'érosion des sols en cas de forts orages.

En fonction de la pente du terrain, il est envisagé de recréer des restanques mécanisables, et/ou de créer un chemin préférentiel de l'eau, afin d'éviter l'érosion dans les secteurs à forte pente (partie sud de la parcelle 342).

Le détail des mesures est donné dans la note complémentaire jointe à l'annexe 8.1.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichage concerne 1,63 ha dans une commune couverte par 2410 ha de forêt (source PLU 2019) soit 0,06% ce qui est très peu. Les incidences sur le milieu naturel sont limitées au dérangement de la faune qui ira se réfugier dans les parcelles voisines. Les impacts sur le grand paysage sont réduits du fait de l'absence de co-visibilité vers des espaces fréquentés (topographie, couvert végétal dense aux abords...) et de l'utilisation future du site qui maintiendra un couvert végétal.

Toutes les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre, sont suffisantes et adaptées au projet et permettent de conclure sur un impact résiduel faible à nul du projet. Pour ces raisons, nous estimons que ce projet doit être dispensé d'évaluation environnementale, celle-ci ne pouvant apporter de meilleurs résultats.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Le document annexé comprend les plans et photographies demandés dans l'annexe 8.1 et est complété d'une note sur les enjeux environnementaux relevés sur site ainsi que les mesures correctives préconisées.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

FUVEAU

le,

16/09/2020

Signature

